



RÈGLEMENT DE L'APPLICATION MOBILE "LA COURSE DES CARTABLES"

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

La Course des Cartables connectée est un événement digital, solidaire, ludique et un peu sportif dont l'objectif est de sensibiliser le public à l'accès à l'éducation dans le monde et de le mobiliser pour récolter des dons pour les projets de l'association Aide et Action France.

ARTICLE 2 – ORGANISATEUR

La Course des Cartables connectée, dit « **l'événement** », est organisée du 21 juin jusqu'au 19 septembre 2021 par l'association Aide et Action France, dont le siège social est situé au 53 boulevard de Charonne, 75011 Paris, dit « **l'Organisateur** » dans le présent règlement.

Aide et Action est une ONG internationale de développement qui agit pour l'accès de tous, et en particulier des populations les plus vulnérables et marginalisées, à une éducation de qualité.

Les participants sont tenus de respecter le règlement.

ARTICLE 3 – APPLICATION

L'application La Course des Cartables est le support digital de l'événement et elle est disponible gratuitement sur les systèmes d'exploitation de smartphones : iOS et Android.

Elle recueille les données des participants pour qu'ils puissent réaliser les défis et les quiz et parcourir les 100 kilomètres pour se rendre à l'école. Chaque utilisateur téléchargera ses photos ou ses vidéos pour réaliser les défis. Les contenus envoyés seront, par la suite, vérifiés par l'Organisateur. Après vérification du contenu, deux issues sont possibles :

- Défi réussi : le participant a validé le défi.
- Défi raté : le participant n'a pas réussi le défi et peut retenter sa chance en effectuant de nouveau ce défi.

Les fichiers transmis (photos ou vidéos) par le participant pourront être utilisés par l'Organisateur et ses ayants-droit dans sa communication autour de l'événement La Course des Cartables.

L'application recense le nombre de kilomètres, les points et le montant collecté pour chaque participant en temps réel.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Course des Cartables connectée est ouverte à toute personne, homme(s), femme(s) ou enfants de plus de 6 ans, licenciés et non licenciés d'une fédération sportive. Il est expressément indiqué que les participants prennent part à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir à l'allure de leur choix pendant toute la durée de l'événement.

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale dont le modèle est téléchargeable sur la page "Inscriptions" du site internet www.coursedescartables.org.

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT

À partir du 21 juin et jusqu'au 19 septembre 2021, vous avez trois mois pour être fin prêt(e) pour la rentrée :

- Remplir votre cartable grâce aux différents quiz et défis.
- Parcourir le chemin de l'école en cumulant les kilomètres.

L'accès à l'application se fait au moyen d'un code envoyé par mail par les équipes d'Aide et Action après votre inscription.

ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.coursedescartables.org.

Pour valider son inscription à la Course des Cartables connectée, chaque participant doit remplir le formulaire d'inscription en ligne. Il pourra ensuite ouvrir sa page personnelle de collecte en ligne. L'inscription au challenge est gratuite, cependant le participant doit s'engager à collecter des dons.

Une fois connecté(e) à l'application, le participant pourra accéder aux défis, quiz et contenus de la première thématique. Les thématiques suivantes seront débloquées en fonction du montant collecté par le participant :

- Thématique 2 : 25% de l'objectif de collecte.
- Thématique 3 : 50% de l'objectif de collecte.
- Thématique 4 : 75% de l'objectif de collecte.
- Thématique 5 : 100% de l'objectif de collecte.

L'objectif de collecte de dons est de 288€ par adulte (à partir de 16 ans) et 144€ par enfant entre 6 et 16 ans. Les dons sont collectés au profit d'Aide et Action via

sa page personnelle de collecte en ligne créée lors de l'inscription. La clôture des inscriptions sera effectuée le dimanche 12 septembre 2021 à minuit.

Pour être comptabilisés, les dons doivent être collectés :

- Depuis une page créée via le même compte qui a servi à l'inscription du participant ;
- Depuis une page rattachée à la Course des Cartables, c'est-à-dire portant mention de l'événement en haut de la page.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque chaque participant(e) a rempli l'ensemble des obligations précédentes. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, y compris en cas de non atteinte de l'objectif de collecte de dons.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf autorisation expresse de l'Organisateur (une signature du présent règlement sera demandée au remplaçant). En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la tenue de la Course des Cartables connectée sans que cela puisse donner lieu à aucun remboursement.

L'inscription et la participation à La Course des Cartables connectée entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'événement.

ARTICLE 7 – ASSURANCE

Dans le cadre de leur participation à La Course des Cartables connectée, tous les utilisateurs participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable d'un quelconque accident dont serait victime le participant envers sa propre personne ni d'un accident dont le participant serait à l'origine vers un tiers quel qu'il soit. Leur participation ne peut pas être encadrée.

ARTICLE 8 – CONSIGNES SANITAIRES

La participation à La Course des Cartables connectée se fera dans le strict respect des règles en vigueur et des recommandations gouvernementales. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable du non-respect de ces règles par les participants inscrits.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à La Course des Cartables connectée, chaque participant(e) autorise expressément Aide et Action France et l'ensemble des entités juridiques membres du réseau Aide et Action à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, sa voix, son image, et plus généralement sa prestation

dans le cadre de La Course des Cartables connectée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant(e) autorise expressément et irrévocablement Aide et Action France et l'ensemble des entités juridiques membres du réseau Aide et Action, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

1. apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus.
2. associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

Aide et Action France et l'ensemble des entités juridiques membres du réseau Aide et Action s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations communiquées sont nécessaires à Aide et Action France (responsable de traitement) pour prendre en compte votre participation à « La Course des Cartables connectée », organiser l'évènement et respecter ses obligations légales. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au personnel d'Aide et Action France et aux bénévoles en charge de l'organisation de l'évènement, ainsi qu'à nos partenaires.

Dans la mesure où tout participant reconnaît adhérer sans réserve au présent règlement, la base légale du traitement est contractuelle. Hors cas exceptionnel, vos données seront conservées pendant toute la durée de l'évènement et pendant 5 ans suivant la fin de ce dernier.

Aide et Action France s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, et au Règlement général de protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les participants

peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant l'association par mail à contact@aide-et-action.org, par téléphone au 01 55 25 70 00 ou par courrier à l'adresse suivante : Aide et Action, 53 boulevard de Charonne, 75545 Paris Cedex 11.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants ont aussi la possibilité de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles.

Vous pouvez consulter les conditions générales d'utilisation (CGU) et la politique de confidentialité des données sur <https://france.aide-et-action.org/vie-privee-cookies/>

ARTICLE 11 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'application, les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de l'organisateur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers de l'acceptation du présent règlement. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

ARTICLE 12 – ANNULATION OU MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'événement, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les modifications des conditions de l'événement seront disponibles sur le site internet www.coursedescartables.org.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français. L'Organisateur est seul compétent pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement, les participants et l'Organisateur s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement.

ARTICLE 14 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et la participation à La Course des Cartables connectée implique la connaissance et l'acceptation par chaque participant de l'intégralité du présent règlement sous peine de disqualification.